

Arracher Déplacer Remplacer des haies en Eure-et-Loir



Réglementation
procédures

Exploitant agricole ou collectivité

en AMONT de mon projet d'arrachage, de déplacement ou de remplacement

Je contacte le guichet unique haies de la DDT28.



Des éléments sont écrits en bleus dans cette plaquette.



Je **CLIQUE** sur ces éléments.

J'ai accès à des informations détaillées et aux mails de personnes ressources.

La haie : de quoi parle t-on ?

au sens PAC

- Unité linéaire de végétation ligneuse
- Largeur inférieure ou égal à 10 mètres
- Implantée à plat, sur talus ou sur creux
- Présence d'arbustes, associée éventuellement à des arbres et/ou d'autres ligneux (ronces, genêts, ajoncs...) ou avec une présence d'arbres et d'autres ligneux



Définition importante pour savoir si un élément que je souhaite arracher est considéré comme haie ou pas.

Arrachage, déplacement et remplacement des haies



L'arrachage n'est pas une coupe à ras.



Les services rendus par les haies sont beaucoup plus grands lorsqu'elles sont anciennes. Ces haies anciennes ont souvent été placées de façon très réfléchie à des endroits utiles pour protéger des vents dominants, réduire les risques d'érosion, etc. Pour autant, un entretien adapté est nécessaire. 😊

Suppression d'une haie ou partie de haie

SANS replantation d'un linéaire équivalent sur l'exploitation

arrachage

AVEC replantation d'un linéaire équivalent sur l'exploitation

déplacement

AVEC réimplantation d'une nouvelle haie au même endroit d'une exploitation

remplacement

Je comprends que ces interventions sur mes haies ne sont pas anodines...

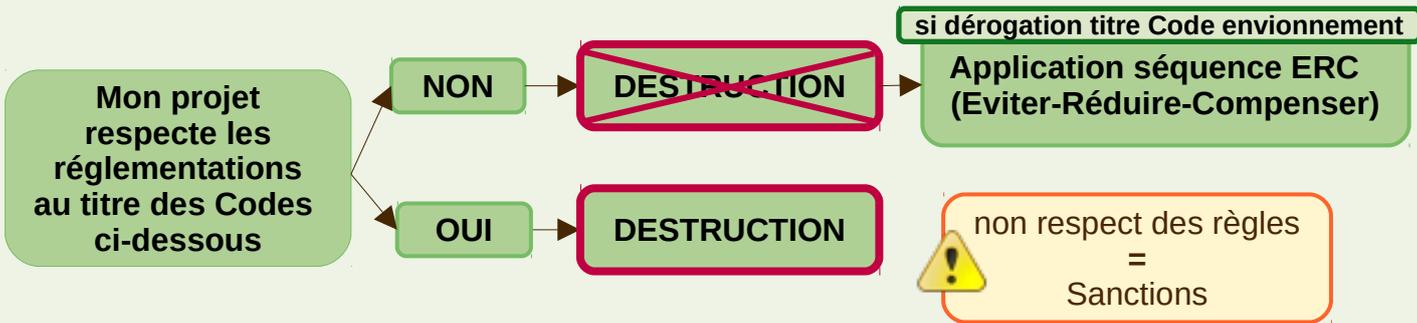


...et qu'elles sont à utiliser en dernier recours

REGLEMENTATION GENERALE

Arracher un linéaire de haie

Je m'assure de connaître la définition et la fonctionnalité de la haie



Codes urbanisme (U), patrimoine (P)

service urbanisme mairie / intercommunalité

U Espace Boisé Classé (EBC)

Destruction de haies **INTERDITE**

U éléments paysage protégés au PLU

déclaration préalable ou autorisation

P Site patrimonial remarquable ou classé au titre des monuments historiques

déclaration préalable à l'arrachage

avis Architecte des Bâtiments de France peut être requis

Code environnement

Guichet Unique haies DDT 28

Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)

Marais de Boizard à Pontgouin
Mares à Ecluzelles

Étang de la Benette à Senonches

Tous travaux cités dans les arrêtés sont **INTERDITS**

Réserves Naturelles Régionales

Vallée des Cailles à Boncourt

Autorisation Conseil Régional

NATURA 2000

Dépôt **OBLIGATOIRE** formulaire d'Evaluation d'Incidence NATURA2000



Si ma haie est lieu de vie et d'habitat d'espèces **PROTEGEES**

Si intérêt public majeur

dérogation à interdiction de destruction d'habitats d'espèces protégées (instruction DDT28)

Arracher une ripisylve

Dépôt **OBLIGATOIRE** de dossier de déclaration ou d'autorisation

(articles L.214-1 et suivants R.214-1 et suivants)

Code rural et de la pêche maritime

mairie ou association foncière

- Opérations d'aménagement foncier : *Articles L121-14 et R121-20-1*
- Parcelles dans le cadre d'un bail (accord propriétaire pour demandeurs locataires) : *Articles L411-28*

REGLEMENTATION LIEE A LA PAC

Arracher un linéaire de haies

Je m'assure de connaître la définition et la fonctionnalité de la haie

Je consulte

- la fiche **biodiversité et BCAE8**
- l'**article 5 arrêté 14 mars 2023** relatif aux règles BCAE



Les haies sont répertoriées comme particularités topographiques depuis la réforme de la PAC de 2015

Doivent être maintenues

haies d'une largeur \leq à 10 mètres en tout point de la haie au sein d'îlot

Mon projet respecte toutes les réglementations du DROIT COMMUN (page 2)

NON

~~DESTRUCTION~~

OUI

Je demande une dérogation DDT 28

au titre de la PAC

dérogation possible

(sous condition d'un motif recevable listé dans l'article 5)

Pas de dérogation possible

~~DESTRUCTION~~

~~DESTRUCTION~~



Déclarer un arrachage de haie à la DDT28

NE VAUT PAS

autorisation au titre des autres réglementations

Il vous appartient :

de demander et d'obtenir les autorisations relatives à ces législations (cumul possible), si cela s'avère nécessaire.

non respect des règles de la PAC

=

pénalités financières au titre de la PAC

Déplacer, remplacer

Remplacer – Déplacer un linéaire de haies

Je consulte

- la fiche **biodiversité et BCAE8**
- l'**article 5 arrêté 14 mars 2023** relatif aux règles BCAE

REMPACEMENT haie envisageable



Uniquement après :

- déclaration préalable DDT 28
- avoir obtenu l'autorisation

Motifs recevables

- changer d'espèces d'arbres
- remplacer éléments morts

DEPLACEMENT haie envisageable



Uniquement après :

- déclaration préalable DDT 28
- avoir obtenu l'autorisation

Motif recevable

Meilleur emplacement environnemental



La haie doit être replantée à l'endroit le plus adéquat.

Obligatoire

La demande de déplacement doit faire l'objet du conseil d'un organisme (liste en annexe X de l'arrêté ministériel du 14 mars 2023) visé pour application de la BCAE8.



La plantation doit avoir lieu avant l'arrachage de la haie.

En cas de contrôle PAC, c'est la preuve que le linéaire est bien maintenu.

Autres motifs recevables

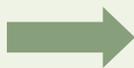
Se reporter à l'article 5 de l'arrêté (transfert de parcelles, construction d'un bâtiment...)



Les travaux sont soumis au Code de l'environnement (page 2 de cette plaquette)



Je plante de préférence avec du « Végétal local »



Je consulte la plaquette « **planter des haies en Eure-et-Loir** ».

Arracher, Déplacer, Remplacer

En AMONT de mon projet :

Je contacte

Le Guichet Unique de la Haie

delphine.nere@eure-et-loir.gouv.fr

02 37 20 50 36